

Directive administrative



ADM 2.17

DOMAINE : **ADMINISTRATION**

En vigueur le :

28 mai 2005

POLITIQUE : [GOU 31.0 Engagement envers le personnel](#)

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

1.1. TÂCHES POUR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE

1. S'assurer que l'avertisseur d'incendie a été déclenché.
2. Composer le 911 ou le numéro de la caserne de pompiers et donner le nom complet de l'école et de la rue.
3. S'assurer que l'école a été évacuée. Identifier l'endroit de refuge en cas d'urgence.
4. Attendre l'arrivée des pompiers.
5. Dès l'arrivée de ceux-ci, renseigner l'agent du Service des incendies sur la situation à l'intérieur du bâtiment et coordonner les efforts du personnel et ceux des pompiers.
6. Donner aux pompiers accès à tous les endroits qui sont gardés sous clé (p. ex. leur remettre les clés requises) et leur fournir tous les renseignements pertinents.
7. S'assurer que l'avertisseur d'incendie continu à sonner jusqu'à ce que le Service des incendies y ait répondu et qu'on ait déterminé la cause de l'alerte.
8. Directives concernant les fonctions du système d'alarme :
 - activer ou désactiver le bouton
 - réactiver le bouton du secteur ou de la zone
 - réactiver l'alarme

N. B. : Il incombe aux directeurs de former leur personnel en indiquant où se trouvent l'alarme, les clés et le panneau annonciateur ou de contrôle ainsi que les fonctions de ces derniers.

1.2. TÂCHES POUR LE PERSONNEL

1. Le personnel sort en dernier.
2. Le personnel éteint les lumières et ferme les fenêtres et la porte de la classe ou du local.
3. Le personnel vérifie les locaux qui n'ont pas de personnel ainsi que les salles de toilette pour faire sortir les élèves.
4. Le personnel voit à ce que les portes des corridors soient fermées.
5. Une fois sortie, l'enseignant prend les présences. Si un élève manque à l'appel, il en avertit le directeur de l'école.
6. Au son de la cloche ou lors d'un signal quelconque, les élèves peuvent retourner en classe en suivant l'enseignant.

1.3. PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE EN CE QUI CONCERNE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS

1. L'enseignant assigne des responsabilités à 2 ou 3 personnes pour aider les élèves à sortir du local.

2. L'évacuation se fait une fois que les sorties sont libérées.
3. Les sorties doivent être utilisées selon le plan d'urgence.

1.4. **MESURES À PRENDRE SI VOUS DÉCOUVREZ UN FEU APRÈS LES HEURES DE CLASSE**

1. Déclencher l'avertisseur d'incendie.
2. Composer le 911 ou le numéro de la caserne de pompiers.
3. Quitter le local immédiatement et fermer la porte.
4. Ne pas retourner dans l'école sans l'autorisation des pompiers.
5. Composer le (705) 671-6450 et un employé du Conseil sera disponible.

1.5. **PROCÉDURES POUR L'INSPECTION MENSUELLE**

Responsabilités du concierge

Extincteur d'incendie :

1. Vérifier le sceau.
2. Vérifier l'indicateur.
3. Vérifier le boyau ou la lance.

Boyaux d'incendie :

1. Vérifier la lance.
2. Vérifier le dévidoir de boyau.
3. Vérifier si le boyau est sec.

Lumière d'urgence :

1. S'assurer de débrancher le pouvoir.
2. S'assurer que la lumière s'allume.

N. B. : L'inspection doit être paraphée et datée sur la carte verte qui est rattachée à l'équipement.

- 1.6. Une liste pour les exercices d'incendies est fournie aux écoles par le Conseil.

1.6. LISTE TÉLÉPHONIQUE POUR LES EXERCICES INCENDIES

École	Numéro de téléphone
Ste-Marie, Azilda	(705) 675-3341 - Service de répartition
Notre-Dame du Rosaire, Blezard Valley	(705) 675-3341 - Service de répartition
Saint-Joseph, Blind River	(705) 848-3232 - Service des incendies
Sacré-Coeur, Chapleau	All Security (Timmins) 1 800 616-8411 et Service des incendies
Jacques-Cartier, Chelmsford	(705) 675-3341 - Service de répartition
Mgr Côté, Chelmsford	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Joseph, Chelmsford	(705) 675-3341 - Service de répartition
Notre-Dame de la Merci, Coniston	(705) 671-1422 *** - Service d'urgence
St-Étienne, Dowling	(705) 675-3341 - Service de répartition
Georges Vanier, Elliot Lake	(705) 848-3232
Saint-Joseph, Espanola	ADT Monitoring 1 888 496-9669 et Service des incendies
St-Augustin, Garson	(705) 671-1422 *** - Service d'urgence
Notre-Dame, Hanmer	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Joseph, Hanmer	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Michel, Hanmer	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Paul, Lively	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Antoine, Noëlville	(705) 898-2294 - Municipalité Rivière des Français
St-Charles Borromée, St-Charles	(705) 867-2032 - Municipalité de St-Charles
Cardinal-Léger, Sault Ste. Marie	ADT Monitoring 1 888 496-9699 et Service des incendies
Notre-Dame-des-Écoles, Sault Ste. Marie	ADT Monitoring 1 888 496-9669 et Service des incendies
Ste-Thérèse, Val Thérèse	(705) 675-3341 - Service de répartition
St-Thomas, Warren	(705) 967-9112 - Service des incendies
Saint-Joseph, Wawa	ADT Monitoring 1 888 496-9669 et Service des incendies
É.s.c. Jeunesse-Nord, Blind River	
É.s.c. Trillium, Chapleau	Communiquer avec l'école anglaise
É.s.c. Champlain, Chelmsford	(705) 675-3341 - Service de répartition
É.s.c. Franco-Ouest, Espanola	Communiquer avec l'école anglaise
É.s. Notre-Dame-des-Grands-Lacs, SSM	Communiquer avec l'école anglaise
Collège Notre-Dame, Sudbury	(705) 675-3341 - Service de répartition
É.s. du Sacré-Coeur, Sudbury	(705) 675-3341 - Service de répartition
É.s.c. l'Horizon, Val Caron	(705) 675-3341 - Service de répartition

*** Utiliser ce numéro jusqu'à avis contraire

1.7. MESURES À PRENDRE SI LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE NE FONCTIONNE PAS

Le directeur doit :

1. aviser le Service des incendies;
2. aviser le bureau du Conseil ou, après les heures de travail, composer le (705) 671-6450;
3. aviser tout le personnel qui est présent dans l'école de la situation;
4. aviser tous les élèves qui sont présents dans l'école;
5. nommer un ou plusieurs responsables de la surveillance à l'intérieur, selon la taille de l'école;
6. utiliser le système d'interphone ou sonner une cloche manuelle pour avertir le personnel et les élèves d'un incendie constituant des mesures de rechange possibles.